



Courbevoie, le 27 avril 2020

Dans le contexte lié au covid-19, les actionnaires d'ENGIE sont informés que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra :

Jeudi 14 mai 2020 à 14h30
Hors la présence des actionnaires
Au siège social : 1, place Samuel de Champlain
92400 Courbevoie

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 9 mars 2020 et l'avis de convocation venant apporter modifications a été également publié au BALO du 27 avril 2020.

Les documents d'information préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Compte tenu des mesures particulières et temporaires adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation de l'épidémie de covid-19 (article 3 de l'Ordonnance du 25 mars 2020), les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par courriel en faisant la demande à l'adresse électronique suivante: assemblees.generales@sgss.com

L'ensemble des documents et informations destinés aux actionnaires, visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sont consultables sur le site internet d'ENGIE (<https://www.Engie.com/assemblee-generale-mai-2020>) pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le vingt-et-unième (21^{ème}) jour précédent l'Assemblée, soit à compter du jeudi 23 avril 2020.